

7. Les industriels entrent en jeu

Sovirel-Saint-Gobain. Les Moteurs Leroy. Deux industriels entrent dans l'affaire Priore. Ils ont des attitudes diamétralement opposées. En 1967, Priore rompt avec « Les Moteurs Leroy » Société d'Angoulême qui a essayé de le court-circuiter en falsifiant un contrat et qui lui a imposé des modifications qui rendent son nouvel appareil inefficace. La société Sovirel, filiale de Saint-Gobain, ne cessera jamais de travailler bénévolement pour Priore et mettra au point pour lui une technologie verrière d'avant-garde.

Très curieusement, la bataille scientifique qui commence en cette année 1965 ne touche pratiquement pas Antoine Priore. Elle se joue à bureaux et à salons fermés, dans la capitale. On en retrouve maintenant de nombreuses traces, et on en constate surtout les conséquences mais, à l'époque, rien ou presque ne filtre. Priore, lui, a le moral au beau fixe (ça ne va pas durer). Il se sent entouré, compris, soutenu. Par ses amis de toujours bien sûr, mais aussi par des scientifiques, par des industriels. Il est persuadé que ses efforts ont payé, qu'il est enfin au bout du tunnel. L'institut du Cancer de Villejuif s'intéresse à lui (Guérin et Rivière), l'Académie des sciences et le Collège de France aussi (Courrier et Mme Colonge) ; le Pr. Pautrizel, un chercheur de grande renommée, va faire des expériences sur son appareil ; enfin, les industriels qui ont compris l'intérêt de son invention, se mettent de la partie.

En fait, un industriel est déjà dans la course depuis 1961 : le puissant groupe verrier Saint-Gobain, à travers sa filiale de Nemours, la société Sovirel. A cette époque, la Sovirel cherche à développer les verres spéciaux et notamment le Pyrex. Des prospecteurs parcourent le pays et contactent les milieux scientifiques et industriels pour s'enquérir de leurs souhaits, de leurs besoins. Ce qu'ils recherchent, c'est un laboratoire ou une entreprise ayant besoin d'un produit verrier n'existant pas sur le marché et susceptible de répondre dans l'avenir à un créneau commercial possible. Sovirel et Saint-Gobain se chargeront alors, dans leurs laboratoires de recherche et dans leurs ateliers de fabrication, de satisfaire ce besoin « inédit » et, une fois le produit testé et jugé parfaitement au point, de le commercialiser. C'est alors qu'un des prospecteurs envoyés dans le Sud-Ouest alerte Philippe Vène, directeur commercial de Sovirel. Dans la banlieue bordelaise, un ingénieur a mis au point un appareillage qui va peut-être révolutionner le monde de la Science et celui de la Médecine. Des expérimentations scientifiques sont en cours. L'inventeur, un certain Antoine Priore, travaille sans cesse au perfectionnement de son installation et il a besoin d'une lampe qui sort de toutes les normes connues et n'existe apparemment nulle part.

Nous utilisons et nous continuerons d'utiliser le mot « lampe » pour la facilité de l'exposé. Nous verrons plus loin, lorsque sera évoquée la description de l'appareil de Priore, qu'il s'agit plutôt d'un tube pouvant atteindre de très grandes dimensions, dans lequel se mélangent les différents rayonnements « élaborés » par Priore pour ne plus en former qu'un seul à la sortie, le « rayon P ».

Vène se rend à Bordeaux et rencontre Priore, Berlureau, Biraben et Delmon, qui lui expliquent leurs travaux et lui racontent l'histoire de la découverte de Priore. Il ne faut pas longtemps à Philippe Vène pour être convaincu de l'importance des recherches qui sont effectuées dans le laboratoire de Floirac. Si elles aboutissent, l'appareil de Priore sera demandé dans le monde entier. Le marché commercial sera considérable. Or, pour améliorer cet appareil, Priore a besoin d'une lampe très particulière qu'il faut concevoir et fabriquer. C'est exactement le genre de créneau nouveau que recherche Sovirel.

Philippe Vène, après plusieurs voyages à Bordeaux et après de nombreuses discussions avec les personnes concernées par cette affaire, décide de se charger personnellement du dossier. En effet, le matériel demandé par Priore exige des études technologiques très approfondies car sa réalisation pose des problèmes très divers, de dimension, de résistance, de conductibilité. Les ateliers bordelais du groupe verrier ne sont pas équipés pour réaliser ce qui est en définitive un prototype. Il est donc préférable de s'adresser aux services de recherche et aux usines du groupe. Le directeur commercial dispose d'ailleurs pour ce genre d'intervention d'un budget spécial. C'est l'occasion ou jamais de l'utiliser.

Il faut dire aussi que Philippe Vène est convaincu de l'intérêt de l'invention de Priore. Il est un des premiers « extérieurs » à y croire. Sa conviction est telle qu'il n'hésite pas à conseiller à un des grands patrons de Saint-Gobain d'aller se faire soigner par Priore. Le directeur commercial de Sovirel qui est devenu un des habitués de la ligne Paris-Bordeaux, a fini par apprendre qu'en plus de ses expérimentations végétales et animales, Priore soigne, dans le plus grand secret des malades, et qu'il obtient très souvent des résultats positifs.

Or une des têtes pensantes de la société Saint-Gobain, un très brillant ingénieur qui, après avoir été directeur général des produits chimiques de la compagnie, est,

en 1961, à l'âge de quarante six ans, directeur général du département industriel de Saint-Gobain, est atteint depuis une dizaine d'années d'une maladie à évolution lente que l'on suppose être la sclérose en plaques. On imagine sans mal les dégâts irréversibles occasionnés en dix ans par cette maladie. En 1961, M. B. souffre le martyr et est obligé de vivre pratiquement allongé en permanence. A quarante six ans ! Philippe Vène l'informe de ce qu'il a vu et entendu à Bordeaux. M. B. n'a plus rien à perdre. Il pense que, dans l'état où il est, il n'a plus très longtemps à vivre. Il se décide très vite et charge Vène de demander à Priore si, dans son cas, un traitement sous son appareil peut être efficace. Priore estimant qu'il y a quelque chose à tenter, M. B. se fait transporter à Bordeaux sur un brancard et par avion spécial, début 1962. Il va y vivre deux ans et demi. Tous les jours, on le conduit à Floirac pour une séance d'exposition aux rayonnements de Priore. Les premiers effets du traitement se font sentir au bout de quelques semaines. M. B. ne souffre plus et son état général s'améliore lentement. Aucun miracle n'est possible, le corps humain n'est pas un moteur automobile. Ce qui est « cassé », est cassé. M. B. sait très bien qu'il ne redeviendra jamais un fringant jeune homme et lorsqu'au bout de trente six mois il regagne Paris, à la fin du printemps 1964, c'est pour organiser sa succession professionnelle et prendre une retraite prématurée mais inévitable. Il a quarante neuf ans et se retire, en juillet 1965, en Alsace. Il est pratiquement paralysé mais, depuis près de deux ans, son mal n'a pas évolué et il a pu ressentir dans sa chair les bienfaits des irradiations que lui a fait subir Antoine Priore.

Rien, strictement rien, ne prouve que le rayonnement Priore a interrompu le processus évolutif de la maladie de M. B. La sclérose en plaques est en effet une maladie à évolution cyclique. Et on peut très bien supposer que M. B. a été traité par Priore à une période correspondant à un palier entre deux étapes d'évolution. Un détail cependant plaide en faveur d'un effet du rayonnement. Il apparaît dans une anecdote que nous a confiée M. B., en septembre 1983, et concerne l'époque où celui-ci était en traitement à Floirac.

« Un jour, alors qu'il me soignait depuis quelques semaines et que je commençais à ressentir les effets bénéfiques de ses rayonnements, il s'est mis en tête de modifier son appareil et notamment de travailler sur la lampe. J'ai essayé de l'en dissuader. Je commençais à me sentir mieux et je ne voulais pas que mon traitement risque d'être interrompu par une panne ou une erreur de manipulation. Priore s'est entêté... et ça n'a pas raté : il a laissé tomber une clef anglaise sur une

pièce en verre et a mis toute la machine en panne. Sa réparation a demandé dix jours de travail et, en dix jours, j'ai "replongé", j'ai perdu tout le bénéfice du traitement. Ensuite, ça a été beaucoup plus long à revenir... »

Ce détail est très caractéristique et nous le retrouverons, plus loin, dans d'autres circonstances dramatiques : l'irradiation doit être pratiquée régulièrement jusqu'à la guérison complète. S'il y a interruption du traitement, on constate une reprise de l'évolution de la maladie et même une accélération de cette évolution.

Dans l'immédiat, il importe peu de savoir si M. B. a été soulagé par le traitement de Priore ou s'il a bénéficié, par hasard, à l'époque de ce traitement, d'une pause naturelle entre deux cycles d'évolution de sa maladie. Ce qui compte, c'est que M. B. est persuadé que le rayonnement de Priore agit sur son organisme. Il le ressent au plus profond de lui-même. Ce qui compte, c'est que tous ceux qui viennent le voir pendant cette période, à commencer par Philippe Vène, constatent *de visu* cette amélioration. Leur respect et leur admiration pour Priore sont sans limites. Mais ça n'empêche pas Vène et B. de demeurer parfaitement lucides, réalistes. Sovirel a mis au point et a fourni à Priore la lampe très spéciale dont il a besoin. D'autres modèles de rechange sont en cours de fabrication. Avant d'aller plus loin, il est indispensable que Priore soit reconnu par les scientifiques et donc qu'il s'explique sur sa découverte.

Priore, on s'en doute, ne veut rien dire, mais accepte qu'un scientifique de la compagnie Saint-Gobain visite son installation. Un certain Piganiol est chargé de cette mission. Il appartient à la direction de la recherche de la société et son rôle est essentiellement d'assurer la liaison entre Saint-Gobain et les différentes autorités ministérielles. Autrement dit, c'est l'homme qui fait entériner et officialiser par le gouvernement les recherches menées par les laboratoires de la société. Nous n'avons retrouvé aucune trace directe et précise de son passage à Bordeaux qui doit se situer début 1962. Par contre, ce qui est certain, c'est que ça s'est très mal passé, que Priore n'a pas répondu aux questions qui lui étaient posées et qu'en rentrant à Paris, Piganiol descend en flammes l'inventeur de Floirac.

M. B. commence à connaître la difficulté du caractère de Priore. Tout en comprenant la réaction de Piganiol, il estime qu'il est indispensable de mettre

Priore au contact de scientifiques qui devront se montrer diplomates pour l'amener à adopter une attitude plus « normale ». Ivan Psychès est chargé de cette seconde offensive. Girondin de naissance, cet ingénieur de haut niveau est un des responsables de la Direction des recherches de Saint-Gobain (département placé sous l'autorité de la direction industrielle de M. B.). Psychès qui présidera la Société des Ingénieurs civils de France sera appelé, ès qualités, à siéger à l'Académie des sciences.

A deux reprises, à la demande de M. B., il se rend à Floirac pour y effectuer des mesures sur les installations de Priore, en septembre 1962 et en mai 1964. (Mesures au gaussmètre Bell-240 ; ondemètre Philips GM 3121 ; plaques sensibles aux protons, aux rayons X. Certaines de ces mesures sont effectuées en compagnie de P. Le Clerc qui deviendra président de l'institut du Verre.) Ivan Psychès est mort il y a quelques années, et nous n'avons pas retrouvé les textes des rapports qu'il a rédigés après ses expertises, mais il en reste quand même des traces assez significatives. Par exemple, un article publié en avril 1978, peu de temps avant sa mort, dans la revue *Sciences et Techniques* (n° 30). Dans cet article intitulé « Qu'appelle-t-on phénomènes para-normaux ? », l'ingénieur aborde largement le problème Priore et rend compte des mesures qu'il a effectuées à deux reprises dans le laboratoire de Floirac.

« Il y avait une telle accumulation d'appareils susceptibles d'avoir une action et ne pouvant fonctionner séparément, que les résultats de ces mesures se bornèrent à prouver qu'il n'y avait pas de rayonnements particuliers issus de la lampe (Priore parlait de rayons canaux), pas plus que de rayons X. Par contre, on repérait un champ magnétique résultant de la composition du champ propre de la lampe et du champ magnétique du solénoïde constituant la chambre d'expérience, un champ électromagnétique de fréquence 16 mégacycles (19 mètres), et un champ H.F. (ondes métriques), le tout étant pulsé à une très basse fréquence de l'ordre de la seconde.

« Il était impossible de déterminer ce qui était nécessaire et ce qui était suffisant dans un tel imbroglio. Priore prétendait que l'action simultanée de ses différents générateurs était d'ailleurs indispensable pour avoir un effet.

« En janvier 1965, le Pr. Maréchal, alors délégué à la Recherche scientifique et technique, ayant appris que j'avais effectué des mesures sur l'appareil Priore, me demanda ce que j'en pensais. Je ne pus que faire état objectivement du résultat des mesures effectuées, de leur insuffisance, me sentant absolument incapable de

porter un jugement sur l'efficacité biologique d'agents aussi complexes que ceux intervenant dans une telle "machine".

« J'attirais par ailleurs l'attention sur le rôle éventuel de la "pulsation" à fréquence biologique - chez Priore, le rythme cardiaque - dont les possibilités avaient été révélées au III Congrès international de biométéorologie, en septembre 1963, par MacLean.

« En tout cas, j'écrivais le 3 mars 1965 à Priore, m'autorisant des libertés que j'avais prises après mes mesures de l'année précédente, en lui suggérant un protocole expérimental méthodique : " Je vous supplie maintenant de vous prêter aux demandes d'explications que ne vont pas manquer de vous faire des personnalités expertes. Toute réticence qui, à vos yeux, serait justifiée par la crainte de vous voir partiellement dépossédé de votre travail, vous gênera beaucoup plus qu'elle ne sauvegardera vos intérêts. (...) En outre, dès qu'il peut s'agir de santé publique, vous ne vous appartenez plus tout à fait (...). Ainsi, et même, ce que je ne crois pas, si votre amour-propre de seul auteur pouvait être un peu effarouché, il faut tirer au clair tout cela, et je ne pense pas que vous puissiez le faire seul (...). Il faut que vous donniez toutes les caractéristiques pour permettre à un tiers reproduire vos résultats. C'est seulement ainsi qu'avance la Science. "

« Je n'ai pas la prétention de croire que ces conseils furent les seuls déterminants dans l'entrebâillement consenti par Priore sur son secret. »

Et Ivan Peychès conclut son article par une citation d'un autre académicien, le Pr. Jean Jacques Trillat : *Beaucoup de phénomènes sont rejetés par le monde savant parce que considérés comme irrationnels ; mais ce n'est pas faire preuve d'honnêteté scientifique de refuser a priori de chercher à les observer et à les contrôler parfois même, dans un souci de vérité. La Science saura-t-elle rejeter un jour ses tabous ?*

Dans la note qu'Ivan Peychès adresse à Priore (n° 144 du 15 mai 1964), l'ingénieur ne se contente pas de lui suggérer un protocole expérimental. Déjà, il lui donne des conseils pressants : «Enfin, le monde médical et le public ayant été sensibilisés par une certaine affaire très récente *, il faut vous mettre à l'abri de tous les doutes qui ne manqueront pas de se manifester à la suite de la divulgation de vos résultats. Vous devriez prendre la précaution de vous faire envoyer par

* Il fait sans doute référence au scandale Naessens.

Villejuif vos souris inoculées, en cage scellée. Puis de faire faire le choix des témoins et de ne sortir les souris en vue du traitement qu'en présence de votre docteur et d'un huissier qui replombera la cage après chaque traitement. Comme vous avez dit que 5 traitements de 5 mn sont suffisants, ce ne sera pas une grosse dépense d'huissier à engager et cela, croyez-moi, écartera toutes les mauvaises interprétations qui pourront être faites plus tard.

« La différence entre vos deux lots de souris est si impressionnante que toute personne mise en présence de conditions parfaitement objectives et sûres de l'expérimentation ne pourra que s'enthousiasmer pour le traitement, et ce sera pour vous le succès assuré. Mais ce succès, de retentissement considérable, dont vous voulez administrer la preuve, mérite bien que vous lui consentiez quelques servitudes. »

On pourrait longtemps méditer sur la clairvoyance, sur la sagesse d'Ivan Psychès. Et pourtant, il n'a pas été convaincu dès le premier jour. Il s'en explique très honnêtement dans une lettre (n° 15/65) qu'il adresse le 21 janvier 1965 au Pr. Maréchal, le D.G.R.S.T.

... J'avoue que la première impression que j'ai recueillie au vu de ce laboratoire de "recherche scientifique" a été désastreuse ! De toute évidence, si nous étions en présence d'un bricoleur peut-être de génie, nous n'avions absolument pas affaire à un scientifique pas plus qu'à un biologiste ; une invraisemblable accumulation de moyens dans une toute petite pièce laissait penser à la fois à un dessin de Dubout et à un magasin d'articles électriques d'occasion ! D'autre part devant les réticences de l'inventeur à donner les moindres indications sur le fonctionnement, je me suis borné à faire les mesures demandées, ce qui a donné lieu à mon compte rendu du 24/9/1962.

*En mai 1964, à la suite d'une nouvelle demande de M. B. *, je me suis à nouveau rendu chez Priore. Quoique rien n'ait été changé dans les méthodes de travail de celui-ci qui a accumulé un ensemble complexe de champs magnétiques et électromagnétiques en les faisant pulser approximativement à la cadence du cœur humain, ma prévention s'était atténuée par suite de la permanence de la confiance que M. B. lui manifestait et de la constatation que nous pouvions faire que sa maladie n'évoluait pas sensiblement ; en même temps, j'avais été à même de voir des lots d'animaux inoculés et traités par rapport à des lots témoins.*

* Dans la lettre le nom est cité mais nous nous sommes fixés pour règle de ne donner dans cet ouvrage que les initiales des malades.

Au lieu de me contenter de faire objectivement des mesures sans en tirer aucune conclusion, j'ai cru de mon devoir de conseiller à Priore l'utilisation de méthodes plus scientifiques et en particulier de se couvrir par des experts officielles vis-à-vis de toute suspicion que le contexte de ses travaux ne manquerait pas de soulever. C'est dans ces conditions que j'ai rédigé le deuxième rapport du 20/5/1964.

En fait, Ivan Peychès et M. B. qui vivent le problème de l'intérieur et ont le temps et l'occasion d'étudier le comportement et la démarche intellectuelle de Priore, sont persuadés d'une chose : *Priore qui était un homme de génie ne savait absolument pas ce qui se passait dans sa machine du point de vue scientifique.*

Mais cette machine fonctionne et le rayonnement qu'elle émet a des effets stupéfiants. Alors, à travers Saint-Gobain, à travers M. B., Philippe Vène et Ivan Peychès, Sovirel s'engage à fond au côté Priore. Pendant près de vingt ans, cette société va mettre au point et fournir à Priore des « lampes » de plus en plus volumineuses, et une bonne partie du matériel annexe nécessaire au fonctionnement de l'appareil. Gratuitement. Sans rien demander en échange. Sans même chercher à se couvrir en liant Priore par un contrat. On peut bien sûr penser que Sovirel prend un risque calculé inhérent à une démarche commerciale prévisionnelle et que le jour où la découverte de Priore sera reconnue, la société aura acquis une telle avance technologique qu'elle sera seule à pouvoir fournir les « lampes » nécessaires à la fabrication de l'appareil. C'est évident. Mais il est tout aussi évident que *Sovirel dépasse les limites du risque commercialement acceptable en aidant Priore jusqu'au bout, en continuant à le soutenir lorsque tout le monde ou presque lui tourne le dos, en le conseillant dans tous les domaines*, et même en allant beaucoup plus loin : la société détache à Bordeaux vers 1970 un de ses meilleurs techniciens et le laisse pendant près de dix ans à l'entière disposition d'Antoine Priore. M. Genty a organisé la fabrication de toutes les lampes successives fournies à Priore, il les a montées, contrôlées, réparées, travaillant souvent des jours et des nuits d'affilée dans le laboratoire de Floirac. Sur son capital-santé et aux frais de Sovirel. La société n'existe plus. Le groupe Saint-Gobain l'a cédée au gros américain Corning Glass. Il était juste de signaler son attitude exceptionnelle dans l'histoire de l'industrie française. Car il faut quand même savoir que chacune des « lampes » fournies - et il y en a eu beaucoup - coûtait plusieurs dizaines de milliers de francs...

Un deuxième industriel s'intéresse à la découverte d'Antoine Priore à partir de 1965. La société des Moteurs Leroy qui deviendra par la suite Leroy-Somer. Implantée en Charente, à Angoulême, cette entreprise que dirige Georges Chavanes est spécialisée dans la conception et la fabrication de moteurs électriques en tout genre. Elle diversifiera plus tard ses activités, s'orientant notamment sur le secteur solaire.

Pour monter sa première installation, Antoine Priore se fournit chez un ferrailleur d'Angoulême qui lui-même récupère toutes les pièces défectueuses ou jugées « ratées » de l'usine Leroy. Priore soigne la femme du ferrailleur. Les deux hommes deviennent amis et, sur la recommandation du ferrailleur, Priore devient client des Moteurs Leroy à qui il achète les pièces neuves dont il a besoin. Les dirigeants de la société sont donc vaguement au courant des travaux de l'ingénieur italien. Les rapports en restent là pendant plusieurs années.

Et puis, en mars 1965, l'affaire Priore éclate dans la presse et devant l'Académie des sciences. Georges Chavanes comprend brusquement l'intérêt et l'avenir de la découverte de Priore. Il ne perd pas de temps. Il prend rendez-vous et débarque à Bordeaux le 4 mars 1965, trois jours après la séance de l'Académie. Il se fait accompagner par un de ses ingénieurs, Paul Ribeau. La teneur de l'entrevue entre les trois hommes se retrouve dans une lettre envoyée dès son retour à Angoulême par Georges Chavanes. Cette lettre, datée du 5 mars 1965, est adressée à Antoine Priore.

Cher Monsieur. Nous vous remercions de l'accueil particulièrement aimable que vous avez réservé à MM. Chavanes et Ribeau, le jeudi 4 mars. Avant toute chose, nous tenons à vous souligner combien nous avons été intéressés par la visite de votre laboratoire de recherches. Nous ne pouvons que vous dire notre admiration devant la réalisation de cet ensemble et vous féliciter d'avoir réussi à mettre au point un procédé susceptible d'apporter une solution à un problème aussi capital.

Nous avons maintenant acquis la conviction que la direction dans laquelle vous avancez est particulièrement valable et nous sommes prêts, dans l'hypothèse où l'aide financière que vous attendez du Centre national de la recherche scientifique tarderait à vous être allouée, à vous aider dans toute la mesure de nos moyens. Nous ne pouvons pas admettre en effet que des essais, dont l'importance

n'échappe à personne, soient retardés pour des raisons matérielles.

Suit une description détaillée du matériel moderne, puissant et performant que la société est disposée à fabriquer et à mettre à disposition de Priore dans un délai de deux mois. Tout cela dans un vaste local de 500 m² dont elle dispose à Angoulême. Et Chavanes de conclure : « Nous sommes prêts à discuter avec vous-même et vos conseils, plus en détail, des modalités d'application de cet accord. Nous vous confirmons que notre seul objectif est, en vous apportant aujourd'hui une aide efficace, d'avoir la possibilité demain de fabriquer pour vos appareils les éléments électriques constitutifs. »

Dès réception de cette lettre, Priore décroche son téléphone et fait savoir à Chavanes qu'il est absolument hors de question qu'il aille s'installer à Angoulême. Sa machine doit être reconstruite à Bordeaux. Sa machine et les usines de fabrication qui seront par la suite nécessaires.

Après divers entretiens téléphoniques avec Priore, Chavanes donne enfin son accord dans une lettre datée du 18 mars 1965 : « Revenant sur les termes de notre lettre du 5 courant, et comme suite à notre entretien de ce jour, nous vous confirmons que nous sommes d'accord pour envisager la construction dans la région de Bordeaux d'une usine qui serait équipée pour permettre la fabrication et l'exploitation de tous vos récents brevets. Nous examinerons ultérieurement ensemble les différentes modalités de cette installation et de son exploitation tant en France qu'à l'étranger. »

Commence alors une association houleuse, pour ne pas dire tumultueuse, entre Antoine Priore et la firme que dirige Georges Chavanes. Elle explosera, il n'y a pas d'autre mot, en avril 1967, soir du Jeudi saint. Deux années qui vont marquer profondément Priore, qui vont l'amener à se refermer encore plus sur lui-même.

Nous n'aborderons pas dans le détail cette première association Priore-Leroy. En effet, ce qui nous intéresse, c'est l'histoire des recherches scientifiques menées autour de la découverte de Priore, le contexte direct de cette histoire. Entrer dans le détail des manipulations commerciales et industrielles mises en

œuvre à l'occasion de cette affaire, nous ferait sortir de notre sujet. Par contre, il est indispensable d'évoquer, preuves à l'appui, les grandes lignes de cette face cachée et peu reluisante du dossier Priore. L'attitude de certaines personnes, le déroulement de certains événements ressortent en effet au contexte direct de l'affaire car ils sont lourds de conséquences et expliquent bien des choses.

En mars 1965 donc, prise de contact et accord de principe entre Priore et Chavanes. En juillet, création d'une S.A.R.L., la Sereso, dont le siège social est fixé sur la zone industrielle de Pessac, dans la banlieue sud de Bordeaux, dont le gérant unique statutaire est Georges Chavanes et dont environ 80% du capital social (30000 francs) est détenu par la société Leroy. La société Sereso, constituée le 15 juillet passe quinze jours plus tard, le 30, un contrat de travail avec Priore, contrat qui fait de lui un salarié de l'entreprise dont il est par ailleurs un des petits porteurs de parts (avec Francis Berlureau, André Lagièrre, Maurice Fournier et Marcel-René Rivière). Cet artifice contractuel semble avoir pour but de donner un statut d'ingénieur à Priore et de le rémunérer en conséquence (2800 francs par mois). Avec le recul du temps, on peut aussi supposer que ce n'était que le premier pas d'une manœuvre destinée à phagocyter Priore infailliblement et en douceur. Chavanes voudrait également passer avec Priore un contrat de licence qui donne à la Société d'étude et de recherches expérimentales du Sud-Ouest la liberté totale et exclusive de commercialiser les brevets de Priore, mais ce dernier refuse car il n'est pas d'accord sur l'esprit de ce contrat. Que Leroy retire ultérieurement des bénéfices commerciaux de la vente des appareils Priore, c'est une chose. C'est la juste récompense de l'aide sans contrepartie immédiate que la société aura fournie à l'inventeur. Mais la machine de Priore, elle est et sera toujours à Priore et à personne d'autre. Lui seul a le droit d'en disposer. Lui seul est en mesure de dire comment elle doit être faite. La société Leroy s'est proposée de construire un appareil, qu'elle le fasse. Sa responsabilité et son pouvoir s'arrêtent là.

Le débat va durer des mois, Priore ne démordant pas de ces quelques principes très sommaires mais assez justes, et Chavanes revenant régulièrement à la charge, son contrat de licence à la main et un sourire de plus en plus figé aux lèvres. Mais, dans les premiers temps, on veut ignorer l'incompatibilité totale des

positions des deux parties. Il s'agit de démarrer l'affaire, de construire un appareil. Pour le reste, on verra plus tard.

Le jardin qui se trouve derrière le pavillon de Priore, à Floirac, subit de profondes modifications. Pour tout dire, il disparaît. A la place, on monte des murs de parpaings recouverts d'un toit. Ce sera le local de la nouvelle machine, alors que le premier appareil de Priore occupe la quasi-totalité de sa maison d'habitation. En service depuis près de huit ans, il est à bout de souffle, mais l'inventeur continue de le faire fonctionner et refuse que l'on y touche.

La construction et le montage du nouvel appareil que l'on appellera M 235 marquent bien le fossé qui sépare Priore des industriels. Dès le début, l'inventeur a l'impression d'avoir été berné.

A l'origine, il a en effet demandé à la société Leroy de lui construire un appareil susceptible de développer un champ de 10 000 gauss. Il pense l'affaire entendue... On lui construit un appareil qui donnera environ 900 gauss, donc sans progrès notable par rapport à l'ancien qui développe 620 gauss. Par ailleurs, le champ d'application des rayonnements émis par l'appareil reste très limité : 23,5 cm (d'où son nom de M 235). Suffisant pour irradier des petits animaux, insuffisant pour soigner efficacement des malades. Ignorant de quelle façon son rayonnement agit et sur quelle partie du corps il convient de l'appliquer pour lui permettre une action thérapeutique, Priore estime qu'il faut soumettre le corps entier à l'irradiation. Il rêve d'un champ d'application aussi large que le corps humain et qui permettra, en deux ou trois manipulations du brancard sur lequel on aura placé le malade, de soumettre entièrement celui-ci aux rayonnements.

On lui explique qu'une telle réalisation est impensable dans l'immédiat et qu'il convient d'abord de réaliser un appareil à peu près semblable à celui existant déjà, en l'améliorant si possible. C'est seulement lorsque cet appareil aura fait ses preuves et que des possibilités de commercialisation s'offriront à la Sereso-Leroy, que l'on pourra passer à un modèle supérieur. De toute façon, on ne lui demande

pas son avis et on lui fait bien sentir que maintenant qu'il a signé son contrat de travail, il n'est plus qu'un employé de la Sereso qui, pour justifier son salaire, doit participer à la réalisation de l'appareil que la société a décidé de construire.

Ce manque de finesse psychologique qui caractérise en permanence les rapports de Leroy-Somer et de Priore, est un des principaux points noirs de ce dossier. On ne peut pas reprocher à Leroy-Somer de vouloir rentrer dans ses fonds : la société dira avoir investi, à perte, environ un milliard de centimes dans l'ensemble de l'aventure. La façon dont elle va tenter de s'approprier la découverte de Priore est déjà beaucoup plus discutable. Mais, ce qui est impardonnable de la part des dirigeants de Leroy-Somer, c'est de ne pas avoir su « manipuler » Priore. Un peu de patience, un peu de diplomatie, un peu de « pommade », auraient permis de venir à bout de toutes les réticences de Priore. On préfère le prendre à rebrousse-poil. Ou plutôt, on le tient pour quantité négligeable et on ne se gêne pas pour le lui faire sentir.

Dès le premier jour, Antoine Priore et Paul Ribeau s'affrontent. Ribeau, ingénieur de Leroy-Somer, a été chargé par Chavanes de diriger les travaux de Floirac. Priore, ingénieur lui aussi, entend rester le maître d'œuvre de la construction de l'appareil. Ribeau ne tient pas compte des recommandations de Priore et procède à un certain nombre de modifications, des simplifications qu'il estime possibles ou nécessaires. Priore est furieux. Il accepte quand même de régler l'appareil, une fois le montage terminé, fin 1965. Des scientifiques anglais puis Rivière peuvent l'utiliser pour de nouvelles expérimentations.

Au bout de quelques mois, l'appareil M 235 commence à se dérégler puis à tomber en panne de plus en plus fréquemment. Priore dénie toute responsabilité : on n'a pas respecté ses plans et ses conseils de montage. Mais il est accablé. Son vieil appareil (P1) manifeste de sérieux signes de fatigue, celui construit sous les ordres de Ribeau ne marche pas, tout cela à un moment crucial où il faudrait que les installations fonctionnent impeccablement. A la demande de la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique, des équipes de chercheurs parisiens ont en effet été chargées de procéder à des expériences sous son appareil afin de contrôler définitivement les résultats précédemment obtenus. Les pannes

successives de l'appareil entraînent le report de mois en mois de ces expériences, puis leur abandon.

Au cours de cette même période, Chavanes parvient à faire signer à Priore le fameux contrat de licence. L'inventeur est pris à la gorge Il est couvert de dettes. Son salaire passe presque entièrement au règlement des factures d'électricité (toujours à sa charge) et à la rémunération de la jeune laborantine qui l'aide dans ses manipulations expérimentales et dans les soins qu'il continue de prodiguer à des malades. (Elle deviendra par la suite son épouse et lui donnera trois garçons.) Le contrat de licence qu'on veut lui faire signer et qui prévoit la commercialisation de son invention, stipule que ses dettes seront couvertes dès la vente du premier appareil et qu'il percevra ensuite une rémunération sur chaque appareil vendu. La mort dans l'âme, il signe le contrat, le 28 décembre 1966. Le document est enregistré le 9 février 1967. Pourquoi ce délai d'un mois ? Parce qu'*entre la signature et l'enregistrement, le texte du contrat a été modifié, falsifié.*

*La falsification porte sur le premier article du contrat de licence. Cet article stipule : « M.A.P. * concède à la Sereso qui l'accepte, la licence exclusive d'exploitation des brevets et additifs sus-visés pour tous pays et en vue uniquement des applications thérapeutique concernant le cancer humain et animal. »*

Lors de l'ultime discussion avant la signature, Georges Chavanes ajoute de sa main « notamment », après le mot « concernant ». Il explique à Priore qu'il n'est pas inutile de prévoir la construction d'appareils autres que ceux destinés à guérir le cancer. Priore fait des bonds et refuse de signer. Il n'accepte de construire que des appareil destinés aux cancéreux. Pour le calmer et l'amener à signer, Chavanes rajoute alors en marge, toujours de sa main : « Un mot nul. » Ce mot nul, c'est « notamment », mais le directeur de Leroy-Somer néglige de le rayer sur le document. (Document rédigé en trois exemplaires, un pour Priore, un pour Chavanes et un pour l'enregistrement. L'ajout puis la rectification sont donc mentionnés sur le trois exemplaires avant que Priore et Chavanes n'apposent leur initiales en marge de chacun des quatre feuillets de chaque exemplaire, puis leur signature en bas de la dernière page.)

* Monsieur Antoine Priore.

Début janvier, Chavanes informe la Sovirel de la signature du contrat de licence et envoie une photocopie du texte à Philippe Vène. Rien ne l'y oblige, mais c'est sans doute un moyen de faire oublier qu'il a tenu la Sovirel à l'écart de la Sereso et de maintenir le contact avec cette entreprise qui a malgré tout son mot à dire dans l'affaire puisqu'elle conçoit et fournit les « lampes de l'appareil ». De son côté, Priore transmet également à Vène une copie du contrat. Le directeur commercial est intrigué car les deux textes semblent avoir été frappés par des machines différentes. (En fait, il s'agit bien d'une même frappe et seule la mauvaise qualité des photocopies est en cause.) Il se livre alors à une étude minutieuse des textes et découvre presque immédiatement l'anomalie flagrante qui n'a rien à voir avec la qualité de la frappe : La mention manuscrite portée en marge du premier feuillet, à hauteur du premier article du contrat et qui concerne le mot « notamment », également manuscrit, n'est pas la même sur les deux exemplaires et, de plus, elle n'a pas l'air écrite de la même main. Sur le texte de Priore, cette mention indique : « Un mot nul », sur celui de Chavanes : « Un mot ajouté. » C'est sur ce deuxième texte que l'écriture semble différente alors que dans la première version toutes les mentions sont de la main de Chavanes.

Ça paraît énorme, et Philippe Vène demande (avec beaucoup de diplomatie) des explications à Georges Chavanes. Celui-ci répond sèchement, le 2 février 1967 : «... Il faut lire "un mot ajouté" et un non "un mot nul". C'est d'ailleurs autour de cela que nous avons discuté pendant près d'une heure à Bordeaux au moment de la signature du contrat. L'exemplaire de M. Antoine Priore est donc erroné, et c'est un document correct qui a été enregistré. Je demanderai au général Dejussieu de voir d'où provient cette erreur à l'occasion de son prochain passage dans la région... » (Le général Dejussieu est un personnage difficilement définissable. Muni d'un passé de résistant, il semble avoir fait carrière dans les « relations publiques » sous la V^e République, et met ses talents de négociateur au service des uns et des autres à l'occasion d'affaires généralement très difficiles. Il intervient à ce titre dans le dossier Priore et c'est lui qui semble avoir la responsabilité de l'enregistrement du contrat signé entre Priore et Chavanes.)

Dans le même temps qu'il écrit à Chavanes, Philippe Vène effectue la même démarche auprès de Priore. Celui-ci répond que son texte est le bon et qu'il faut

lire en marge : « Un mot nul. » Le directeur commercial de Sovirel suggère alors aux deux hommes de se mettre d'accord sur ces questions d'interprétation difficile. Il ne peut pas en faire plus. Après tout, ce n'est pas son problème et il n'est pas concerné par le contrat. Nous n'avons retrouvé aucun document signalant les suites immédiates de cette affaire de falsification. Pour autant qu'il y ait eu des suites...

Un autre élément contribue grandement à perturber Antoine Priore. L'estimant peut-être neutralisé par le contrat de travail qu'il a signé en juillet 1965, la société Leroy commence dès 1966 à traiter directement avec la D.G.R.S.T., parlant et s'engageant en son nom. C'est ainsi qu'elle propose un devis élevé pour construire à Villejuif un appareil M 235 semblable à celui de Floirac, en s'appuyant sur le fait qu'il ne s'agit plus d'une vue de l'esprit, que l'appareil a déjà été réalisé et qu'il fonctionne parfaitement. Le Pr. Maréchal est séduit par cette proposition qui permettra de prouver, outre la reproductibilité des expériences, celle de l'appareil utilisé. Son enthousiasme disparaît très vite à la réception d'une lettre d'Antoine Priore qui a été informé de la démarche (tout finit par se savoir) de la société Leroy. Priore précise deux choses au délégué général : Personne n'est habilité à traiter en son nom et il n'est donc en aucune façon tenu par les engagements pris par la société Leroy auprès de la D.G.R.S.T. Par ailleurs, cette société est bien audacieuse de faire état du fonctionnement de l'appareil qu'elle a construit à Floirac (mais sans respecter les plans et les conseils de l'inventeur) pour obtenir les crédits nécessaires à la réalisation d'un second appareil, car le premier marche très mal et tombe sans arrêt en panne... Enfin, Priore s'étonne que la société Leroy demande une subvention aussi importante pour elle seule, sans même faire état de la société Sovirel qui fournit des « lampes » indispensables et de grand prix, à fonds perdus depuis plusieurs années.

Maréchal ne sait plus que faire. Il est certain qu'une société comme Leroy, surtout lorsqu'elle se fait représenter par un général Dejussieu, est plus crédible auprès des administrations qu'un individu comme Priore. D'un autre côté, le délégué général se doute vraisemblablement que Chavanes et ses collaborateurs ont pour but principal d'écarter Priore et de construire des machines sans son aide une fois qu'ils auront compris la technique de montage et de réglage de l'inventeur.

Le Pr. Courrier a lui aussi parfaitement compris la situation. Sans bouger de Paris, il est informé au jour le jour, par des voies mystérieuses, de tout ce qui se passe à Bordeaux et à Floirac. C'est ainsi que le lundi 21 mars 1966, rencontrant à l'Académie des sciences le Pr. Kastler qui, une semaine auparavant, a été visiter les installations de Priore en compagnie d'un physicien bordelais, le Pr. Servant, Courrier explique à Kastler que Servant a eu tort de se faire accompagner par Delmon. L'ancien collaborateur de Biraben cherche en effet à copier l'appareil de Priore. Il a d'ailleurs essayé de se procurer des « lampes » spéciales auprès de Sovirel, mais sa commande a été refusée.

Dans une lettre envoyée à la même époque au Pr. Kastler, Robert Courrier note : « Les Etablissements Leroy essayent de court-circuiter ce pauvre Priore qui se défend très mal... » En définitive, personne n'est dupe. La chasse est ouverte pour « piquer » le secret de Priore. Personne ne sera assez malin pour y parvenir.

Mais dans l'immédiat, chacun s'emploie à maintenir l'association Leroy-Priore, si bancale soit-elle, car c'est le seul espoir de faire progresser le dossier. Priore, de son côté, souhaite brûler les étapes. Il estime qu'on perd du temps avec le M 235 qui a été monté en dépit du bon sens et qui ne donnera jamais satisfaction. Par contre, il propose de construire tout de suite un modèle plus puissant permettant d'obtenir un champ de 5 000 à 10 000 gauss. Cet appareil, une fois expérimenté sur des animaux, pourra être directement et efficacement utilisé pour soigner des malades. Sovirel est d'accord pour fabriquer la nouvelle « lampe » qui nécessitera une technologie extraordinaire en raison de ses grandes dimensions. Genty qui passe sa vie entre Bordeaux, Paris et Nemours, s'est déjà mis au travail avec toute une équipe.

Reste le problème du financement du reste du nouvel appareil. Priore estime qu'il en coûtera environ 30 millions de centimes. Georges Chavanes ne veut rien savoir. La seule chose qui l'intéresse c'est de maîtriser enfin le fonctionnement du M 235 et de commercialiser l'appareil pour enfin faire rentrer un peu d'argent dans les caisses. En attendant, il refuse de consacrer le moindre sou à un nouveau modèle d'appareil. Il faut noter ici que si son attitude peut sembler parfois douteuse, Chavanes n'a pas une position des plus faciles. Gérant de Sereso, P.D.G. de Leroy-Somer, il doit tenir compte des finances des deux sociétés avant d'engager des dépenses. Et les Moteurs Leroy, qui ne sont pas encore à l'époque la société Leroy-Somer, ne disposent pas de fonds illimités. Georges Chavanes a

certainement passé des moments difficiles, d'autant plus que personnellement, il semble intimement convaincu de l'intérêt de la découverte de Priore.

Informé de ce nouveau problème, le Pr. Courrier, après mûre réflexion, intervient auprès de Maréchal, de Kastler et de divers autres responsables scientifiques, pour leur poser le problème en ces termes : « Vous êtes disposés à investir 150 millions de centimes pour que la société Leroy construite à Villejuif un appareil Priore dont vous ne savez même pas s'il marchera, puisqu'il sera réalisé sur le modèle de celui réalisé à Floirac sans tenir compte des recommandations de l'inventeur et qui ne fonctionne pas. Priore est le seul à maîtriser la technique de son invention et s'il affirme être en mesure de mettre au point un appareil plus puissant, nous pouvons lui faire entièrement confiance. Avec un investissement de seulement 30 millions de centimes, vous êtes donc assurés de disposer - à Floirac bien sûr, pas à Villejuif mais qu'importe - d'un prototype à grande puissance permettant toutes sortes d'expérimentations nouvelles. Par ailleurs, si vous accordez à Priore l'aide qu'il attend de vous, vous pouvez être certains que vous obtiendrez par la suite tout ce que vous voulez de lui... »

Courrier parle en connaissance de cause. Il est persuadé que Priore est en mesure de construire un appareil très puissant. Mais il sait surtout que cette réalisation est devenue l'objectif majeur, sinon le seul objectif de l'inventeur. D'Italie, une lettre est en effet arrivée, annonçant à Priore qu'une de ses sœurs est atteinte d'un cancer et que les médecins ne lui donnent que très peu de temps à vivre. Priore veut la sauver à tout prix. Il sait que seul son appareil peut y parvenir. Le gros (en projet) si possible ; à la limite le M 235 (qui ne fonctionne que par à coups), ou le P1 remis en état.

Mais le Pr. Courrier n'est pas entendu. Chavanes ne démord pas de sa position. L'administration hésite et fait traîner les choses en longueur. Autant elle fait confiance à un général Dejussieu qui n'a pourtant rien de concret à proposer sinon un appareil hors d'état de fonctionnement (de toute façon, le projet de construction d'un M 235 à Villejuif va tomber dans les oubliettes), autant elle répugne à traiter directement avec l'inventeur.

Les jours, les semaines, les mois, passent. Priore devient fou de douleur. Sa sœur va mourir et il ne pourra rien faire pour la sauver. Il prévient très

clairement les dirigeants de Leroy : Vous vous débrouillez pour faire fonctionner le M 235 ou vous me construisez sans délai le gros modèle. Si ma sœur meurt avant qu'un des deux appareils soit en état de fonctionner, j'abandonne tout !

Les ingénieurs décident de démonter le M 235 et de l'emporter à Angoulême pour une vérification complète, pièce par pièce. L'opération est effectuée le 2 février 1967. L'appareil est remonté le 25 février. Il ne fonctionne toujours pas. Les ingénieurs d'Angoulême décident alors, le 28 février, de supprimer certains éléments d'un émetteur en panne. Plus rien ne marche. C'est la catastrophe. Les uns après les autres, tous les éléments constitutifs de l'appareil tombent en panne, définitivement. Les employés de Leroy repartent à Angoulême sur la pointe des pieds.

Le 4 mars, Priore apprend la mort de sa sœur. Le choc est terrible. Il s'enferme et refuse de participer plus longtemps aux travaux des ingénieurs et des techniciens qui s'affairent dans son laboratoire.

Dans sa grande détresse, il trouve alors un homme pour le soutenir, le consoler, le comprendre : Raymond Pautrizel. Impliqué très indirectement par le Pr. Courrier dans les travaux de Priore, Pautrizel s'est intéressé vraiment à la découverte en suivant l'expérimentation menée par Mme Colonge en janvier-février 1965. Il s'est lié d'amitié avec Priore qui lui a permis d'effectuer quelques essais d'expérimentation sous son vieil appareil. Il rencontre les chercheurs anglais qui viennent expérimenter à Floirac en janvier 1966, discute longuement avec Rivière.

Pendant longtemps, il ignore totalement les démêlés de Priore et de la société Leroy. Priore est trop fier et ne le connaît pas assez bien pour lui faire des confidences et lui demander conseil. Il ne se livre qu'après la mort de sa sœur, lorsque Pautrizel le soutient dans sa peine. Le chercheur promet d'apporter à Priore toute l'aide qu'il pourra. Là-dessus, il quitte Bordeaux quelques jours pour se rendre à un congrès et, dès son retour, il doit être hospitalisé à la suite d'un décollement de rétine. Dans sa chambre de clinique, il reçoit diverses visites. Notamment celles de Dejussieu puis de Priore. Les deux hommes lui font comprendre que chacun attend de son arbitrage qu'il fasse entendre raison à l'autre.

Le Pr. Pautrizel décide alors que, dès sa sortie de clinique, il organisera chez lui une sorte de confrontation générale où chacun pourra s'expliquer en toute franchise et à l'issue de laquelle on décidera ce qu'il est encore possible de faire. Il demande en même temps à un de ses amis, juriste éminent, le doyen Auby, de passer au crible le contrat qui lie Priore à la Sereso.

Raymond Pautrizel sort de clinique quelques jours avant Pâques. Il n'a pas oublié sa promesse et organise une réunion chez lui au soir du Jeudi saint. Sont présents, outre Priore et le général Dejussieu, Mme Pautrizel, le Dr Francis Berlureau, le Pr. Gaston Mayer, le doyen Auby et, bien entendu, le Pr. Pautrizel. Priore et Dejussieu échangent immédiatement des propos très violents. Ça ne s'arrange pas lorsque le doyen Auby explique que, même sans la falsification du premier article, le contrat de licence que Chavanes a fait signer à Priore n'aurait de toute façon aucune valeur. Le ton monte. Pautrizel est obligé de prier le général Dejussieu de quitter sa maison. La rupture n'est pourtant pas consommée immédiatement.

En effet, ce soir-là, Raymond Pautrizel parvient à convaincre Priore qu'il n'a pas moralement le droit d'interrompre ses travaux sous prétexte que sa sœur est morte. Il s'engage à lui trouver les crédits nécessaires à la construction d'un nouvel appareil mais il lui demande, en attendant et en contrepartie, de respecter le contrat passé avec Chavanes, même s'il est caduc, et donc de travailler à la remise en route du M235. Priore accepte ce dernier effort.

Mais il n'y a rien à tirer de l'appareil M235 que l'ingénieur ne parvient pas à maîtriser et qui ne correspond pas sur bien des points aux plans qu'il avait établis, aux recommandations qu'il avait faites. Le 7 juillet, Priore démissionne officiellement de la Sereso. Cette démission devant prendre effet le 8 octobre suivant, *Priore s'offre le luxe d'un départ en panache. Il demande aux Pr. Mayer et Pautrizel de procéder sous le M235 à une expérience sur des rats greffés du lymphosarcome 347. Et le 17 août 1967, il envoie à Georges Chavanes le compte rendu détaillé et impeccablement présenté de cette dernière expérimentation. Il en ressort que non seulement le rayonnement émis par l'appareil n'est pas le rayonnement qui devrait en sortir, mais qu'en plus les animaux traités n'ont pas survécu plus longtemps que les animaux témoins. Certains sont même morts plus rapidement. Dans les semaines qui suivent Chavanes fait démonter le M235 qui est ramené à Angoulême.*

Cette longue explication des rapports embrouillés entre Priore et la société des Moteurs Leroy est certainement incomplète. Il manque de nombreux détails et certains documents n'ont pas été retrouvés. Nous n'en avons indiqué que les éléments essentiels, soit parce qu'il s'agit de faits qui auront des conséquences durables, soit parce qu'il s'agit d'indications expliquant les futurs rapports entre Priore et Leroy-Somer.

Après cette première brouille entre l'industriel et Priore, commence vraiment la « période Pautrizel ». Sans doute la plus belle et la plus importante aventure scientifique de tout ce dossier.